

Loi fédérale urgente

Référendum facultatif

(Délai référendaire: 17 avril 2008)

L'Assemblée fédérale a adopté, le 21 décembre 2007, la loi fédérale urgente ci-après:

Loi fédérale sur l'adaptation des participations cantonales aux coûts des traitements hospitaliers dispensés dans le canton selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Prorogation du 21 décembre 2007

Cette loi fédérale est sujette au référendum facultatif en vertu de l'art. 141, al. 1, let. b, de la Constitution. Le délai référendaire expire le 17 avril 2008.

Le texte de cette loi est publié dans le Recueil officiel du droit fédéral (RO 2008 9).

8 janvier 2008

Chancellerie fédérale

Loi fédérale urgente

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.01.2008
Date	
Data	
Seite	43-44
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 258

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.